



RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

COGRA 48

Société Anonyme au capital de 2 071 348 euros

Siège social : Zone de Gardès

48000 MENDE

RCS MENDE B 324 894 666

www.cogra.fr

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 juin 2016, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 alinéa 2 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices. Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous annexons également un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 482 170,62 Euros contre 14 314 483,65 Euros pour l'exercice précédent.

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

■ Ventes de marchandises :	2 796 100 €	dont export :	227 725 €
■ Production de biens :	9 517 450 €	dont export :	996 947 €
■ Prestation de services :	168 620 €	dont export :	0 €

Cela fait le troisième hiver caractérisé par des températures exceptionnellement chaudes puisque les records de douceur ont été battus depuis le début des relevés en 1880.

L'impact sur la filière a été désastreux et les stocks déjà excessifs ont encore augmenté.

Ces mauvaises conditions ont également touché la clientèle industrielle dans un contexte de diminution des incitations fiscales allouées à la production d'électricité verte. La répercussion sur le marché domestique a contribué à détériorer les schémas de distribution.

On nous rapporte des niveaux de stock vertigineux dans des pays tels que l'Espagne ou encore l'Allemagne tandis que plusieurs usines ont arrêté la production en Colombie Britannique notamment.

Cette situation a provoqué un tassement supplémentaire des cours qui étaient déjà anormalement bas.

Ce panorama se prête mal au développement de la clientèle même si nous avons conforté et renforcé les relations existantes et conquis de nouvelles parts de marché. La qualité de notre produit est toujours avancée par nos interlocuteurs comme un avantage majeur et différenciant et cela permet d'aborder la nouvelle saison avec une certaine sérénité.

Le résultat de l'exercice 2015-2016 s'établit à - 237 274 Euros contre 100 780 Euros pour l'exercice 2014-2015.

Ce résultat a été obtenu après

■ Dotation aux comptes d'amortissement des immobilisations de	1 106 779 €
■ Dotation aux comptes d'amortissement des charges à répartir de	0 €

(Ces chiffres étaient respectivement, au 30 Juin 2015, de 1 177 921 € et de 0 €)

Il inclut un résultat financier négatif de (224 432 €). Au 30 Juin 2015, ce même résultat financier était négatif de (260 028 €). L'évolution de résultat correspond à l'amortissement des emprunts en cours.

La contrainte de limiter la production a dégradé très fortement l'économie de notre activité et, parallèlement aux excédents de stock, nous a empêché de retrouver notre rentabilité.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Nous avons cependant engagé une réflexion en ce sens.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 30 juin 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation significative n'a été réalisée par COGRA 48 au cours de l'exercice.

PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2016-2017

Nous pensons que, même en présence d'un hiver normal, voire rigoureux, le retour à une situation normale demandera plusieurs années. En outre, de nombreux facteurs sont de nature à influencer l'activité, dont les aides à la consommation qu'elles soient directes ou indirectes.

Nous tablons néanmoins sur un accroissement des ventes de proximité et sur un développement des installations domestiques et petits collectifs. Nous fondons également nos espoirs sur une meilleure pénétration du marché au travers de la grande distribution.

ANALYSE RELATIVE A LA SITUATION FINANCIERE ET A L'ENDETTEMENT

Nous vous invitons à consulter le bilan et l'annexe au 30 juin 2016 afin d'obtenir les informations relatives à l'endettement de notre société. Nous complétons cette information par la présentation des ratios suivants :

Ratios	30/06/16	30/06/15	30/06/14	30/06/13
Autonomie financière	50,53 %	50,85 %	47,72 %	51,85 %
Endettement	32,78 %	33,09 %	35,57 %	26,40 %
Taux d'intérêt financier	1,84 %	1,84 %	1,09 %	0,54 %
Endettement/CA H.T.	59,01 %	74,29 %	43,70 %	43,39 %
Indépendance financière	39,93 %	41,37 %	40,50 %	43,94 %

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de (237 274,38) Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter d'affecter la totalité du résultat de l'exercice, soit (237 274,38) Euros, au report à nouveau déficitaire.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2014-2015	0 €
2013-2014	0 €
2012-2013	0 €

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs visés par ce texte.

En euros	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours Au 30/06/2016	De 30 à 60 jours Au 30/06/2016	Plus de 60 jours Au 30/06/2016	
Total des dettes fournisseurs	1 045 802€			

En euros	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours Au 30/06/2015	De 30 à 60 jours Au 30/06/2015	Plus de 60 jours Au 30/06/2015	
Total des dettes fournisseurs	1 319 588 €			

DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital.

A cet égard, nous vous informons que les actionnaires ci-dessous détiennent chacun plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société au 30 juin 2016.

Nom	Nombre d'action	% de capital	Nombre de voix
LOZERE HABITATIONS	523 200	18,98%	1 046 400
NEXSTAGE	744 831	26,87%	744 831

Aucune convention n'a été passée avec l'un des administrateurs nécessitant l'approbation prévue par la loi.

MANDATS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE :

Monsieur Jean-Claude ENGELVIN, administrateur, est par ailleurs administrateur de :

- La Société Engelvin Bois Moulé– Mende ;
- La Société E.C.H. (Engelvin et Cie Holding)

Monsieur Bernard CHAPON, administrateur et président directeur général, est par ailleurs administrateur de :

- La Caisse locale du Crédit Agricole – Mende ;
- Conseil départemental Crédit Agricole – Lozère ;
- La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc

Monsieur Philippe BARDON, administrateur, est par ailleurs administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société S.A. H.L.M. LOZERE HABITATION.

Monsieur Laurent BRIEU, représentant permanent de SOFILARO administrateur, est par ailleurs :

- Président de SOFILARO SAS ;
- Représentant de SOFILARO, président de SOFILARO GESTION
- Représentant de SOFILARO, administrateur de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT ;

Monsieur Jean GALLIEN, administrateur, est par ailleurs :

- Président du Conseil d'administration de GALLIEN BOIS IMPREGNES ;
- Président de la FEDERATION NATIONALE D'IMPREGNATION DU BOIS (FNIB);

Monsieur Yves DHOMBRES, administrateur, est par ailleurs administrateur de :

- La Caisse Locale du Crédit Agricole

Monsieur Sébastien BLANC, administrateur, est par ailleurs administrateur de:

- L'ESH Sud Massif Central Habitations

REMUNERATIONS ET AVANTAGES RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'a été versé aucune rémunération ni été accordé aucun avantage aux mandataires sociaux durant l'exercice.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

OPERATIONS REALISEES SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET PAR LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Aucune opération sur les actions de la société ou transaction sur des instruments financiers n'ont été réalisées par une des personnes mentionnées ci-dessus.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHÉ

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs.

La société a également procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En application des dispositions de l'article L225-102-1, alinéa 5 du code de commerce, nous vous présentons les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société ainsi que les engagements dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités.

Depuis plusieurs années, tous nos recrutements, qu'ils soient opérés directement ou par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé, sont l'objet d'un soin attentif en vue de favoriser la mixité. D'ailleurs sur 10 personnes affectées aux travaux administratifs et comptables, 7 sont des femmes.

Concernant la lutte contre les discriminations, lors de nos recrutements nous donnons accès à nos emplois à des personnes de toutes catégories socio-professionnelles et ethniques.

Compte tenu de la nature de nos activités, l'intégration de personnes handicapées s'avère très difficile. Néanmoins, un des derniers salariés qui nous ont rejoints présente un handicap léger qui n'a pas fait obstacle à son recrutement.

Par ailleurs, nous poursuivons notre politique d'approvisionnement visant à privilégier, autant qu'il est possible, les ESAT (sciures et palettes notamment) de façon à favoriser l'emploi des handicapés.

Enfin, pour ce qui relève du volet environnemental, notre société a valeur d'exemple puisque la valorisation des produits connexes provenant de la première transformation du bois aboutit à la mise sur le marché d'un combustible écologique, issu d'une matière noble et renouvelable.

Le mode de chauffage qui en découle est à la fois économique et vertueux en termes d'émissions grâce à la mise en œuvre des technologies les plus modernes et les plus performantes.

Nous n'oublierons pas de remarquer également que la commercialisation des appareils dédiés, assortis de tous les services de conseil, de maintenance et d'entretien, participe efficacement à l'accès à ce mode de chauffage pour toutes les catégories sociales.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément à l'article L 225-102 alinéa 1 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance l'état de la participation des salariés au capital social de notre société au dernier jour de l'exercice.

Cette participation est de 0 %.

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2012
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 071 348	2 060 300	2 025 772	1 786 793	1 667 071
b) Nombre d'actions émises	2 761 797	2 747 066	2 701 029	2 382 390	2 222 761
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	12 482 171	14 314 484	16 854 522	16 978 252	13 047 020
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	846 406	1 290 998	1 893 257	563 794	1 236 261
c) Impôt sur les bénéfices	-17 605	17 605	174 657		175 448
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	864 011	1 273 393	1 718 600	563 794	1 060 813
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-237 274	100 780	575 268	-182 261	347 016
f) Montants des bénéfices distribués					24 848
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	1	0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0	0	0	-0	0
c) Dividende versé à chaque action					0
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	42	44	44	40	39
b) Montant de la masse salariale	1 248 381	1 252 682	1 261 492	1 181 390	1 133 525
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	535 777	569 186	551 432	501 241	486 216

TABLEAU DES DELEGATIONS (AUGMENTATION DE CAPITAL - ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

	Source (Date de l'AG et n° de la résolution)	Durée de la délégation	Montant maximum de l'augmentation de capital	Montant nominal maximum des valeurs mobilières	Caractéristiques
Emissions avec droit Préférentiel de souscription	AGM du 16 MAI 2011 24° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGM du 16 MAI 2011 25° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGM du 16 MAI 2011 27° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.		Incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.
Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce	AGM du 16 MAI 2011 30° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	

Emission réserves au personnel salarié	AGM du 16 MAI 2011 28° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.		
Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an	AGM du 16 MAI 2011 31° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les ¾ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AGM du 16 MAI 2011 32° et 34° Résolutions	38 mois à compter de la date de l'AGM			Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles. Les attributions d'actions gratuites ne pourront excéder un montant maximal de 1.500.000 €. L'attribution d'actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale de 2 ans.
Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société	AGM du 16 MAI 2011 33° Résolution	38 mois à compter de la date de l'AGM			Délégation pour consentir en une ou plusieurs au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles des options donnant droit par exercice à

					<p>la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit par exercice à l'acquisition d'actions existantes de la société provenant de rachat.</p> <p>Le nombre total des options qui pourront ainsi être attribuées par le Conseil ne pourra donner droit aux bénéficiaires desdites options de souscrire et/ou acheter des actions représentant un montant nominal total supérieur à 10% du capital social au moment de l'utilisation de la délégation par le conseil.</p> <p>Le prix de souscription et/ou d'achat fixé par le Conseil ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action.</p>
Programme de rachat de ses propres actions par la société	AGM du 16 MAI 2011 22° et 36° Résolutions	18 mois à compter de la date de l'AGM			Achat en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.
Emissions avec droit Préférentiel de souscription	AGM du 25/10/2013 6° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGM du 25/10/2013 7° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Augmentation de capital par incorporation de	AGM du 25/10/2013	26 mois à compter de la	1.500.000 €, étant précisé que le montant nominal global de		Incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation

primes, réserves, bénéfices ou autres	9° Résolution	date de l'AGM	cette ou ces augmentation(s) de capital s'imputera sur le plafond global prévu au 1 ^{er} tiret de la 10 ^{ième} résolution de la présente assemblée (Augmentation de capital au profit des salariés).		sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.
Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce	AGM du 25/10/2013 12° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 € par l'émission d'actions ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an	AGM du 25/10/2013 13° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les ¾ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

<p>Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre</p>	<p>AGM du 25/10/2013</p> <p>14° et 15° Résolutions</p>	<p>38 mois à compter de la date de l'AGM</p>			<p>Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles.</p> <p>Les attributions d'actions gratuites ne pourront excéder un montant maximal de 1.500.000 €.</p> <p>L'attribution d'actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale de 2 ans.</p>
<p>Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société</p>	<p>AGM du 25/10/2013</p> <p>15° Résolution</p>	<p>38 mois à compter de la date de l'AGM</p>			<p>Délégation pour consentir en une ou plusieurs fois au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles ou de certains d'entre eux seulement, des options donnant droit par exercice à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit par exercice à l'acquisition d'actions existantes de la société provenant de rachat.</p> <p>Le nombre total des options qui pourront ainsi être attribuées par le Conseil ne pourra donner droit aux bénéficiaires desdites options de souscrire et/ou acheter des actions représentant un montant nominal total supérieur à 10% du capital social au moment de l'utilisation de la délégation par le conseil.</p> <p>Le prix de souscription et/ou d'achat fixé par le Conseil ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action.</p>



Programme de rachat de ses propres actions par la société	AGM du 25/10/2013 17° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM			Achat en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.
Programme de rachat de ses propres actions par la société	AGM du 17/10/2014 4° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM		Le prix maximum d'achat par action est fixé à 10 € sauf ajustement en cas d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 4.000.000 €.	Achat en une ou plusieurs fois par intervention sur le marché ou de gré à gré dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société. Ces opérations pourront intervenir à tout moment sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange initié par la société
Modifications de caractéristiques des BSAR octobre 2014	AGM du 17/10/2014 5° Résolution				Délégation au Conseil pour fixer les modalités techniques et pratiques des modifications de certaines caractéristiques des BSAR dont l'échéance était au 27 octobre 2014 émis dans le cadre d'une attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires le 25 octobre 2012, savoir : Modification de la date d'échéance du 27 octobre 2014 au 27 octobre 2016, maintien des autres caractéristiques des BSA, fixation de la prise d'effet des modifications visées ci-dessus à la date retenue par Euronext et qui fera l'objet d'une publication spécifique.
Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une ou plusieurs quotités du capital, avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription des	AGM du 17/10/2014 6° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Délégation au Conseil de fixer la liste des bénéficiaires de la Suppression du Droit Préférentiel de Souscription

actionnaires au profit de catégories de personnes					
Annulation des actions acquises dans le cadre du programme de rachat par la société de ses actions	AGM du 17/10/2014 7° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM			Autorisation du Conseil d'annuler, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, les actions que la société détient ou pourrait acheter et à réduire corrélativement le capital. La réduction de capital ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.
Programme de rachat de ses propres actions par la société	AGM du 26 mai 2016 1° Résolution	12 mois à compter de la date de l'AGM		Le prix maximum d'achat par action est fixé à 7 € sauf ajustement en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 2.000.000 €.	Achat en une ou plusieurs fois par intervention sur le marché ou de gré à gré dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société. Ces opérations pourront intervenir à tout moment sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange initié par la société.
Augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à termes au capital	AGM du 26 mai 2016 2° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	2.000.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit de catégories de personnes	AGM du 26 mai 2016 3° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	2.000.000 €. A ce montant de 2.000.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Délégation au Conseil de fixer la liste des bénéficiaires de la Suppression du Droit Préférentiel de Souscription

Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans indication de bénéficiaires	AGM du 26 mai 2016 4° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	2.000.000 €. Ce plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Délégation au Conseil de la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité de souscription.
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGM du 26 mai 2016 5° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.000.000 €, étant précisé que le montant nominal global de cette ou ces augmentation(s) de capital s'imputera sur le plafond global des augmentations de capital fixé à la 10 ^{ème} résolution de la présente assemblée (Augmentation de capital au profit des salariés).		Incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.
Augmentation du capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	AGM du 26 mai 2016 6° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €. Ce plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement		
Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an	AGM du 26 mai 2016 8° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les ¼ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
Annulation des actions acquises dans le cadre	AGM du 26 mai 2016	18 mois à compter de la			Autorisation du Conseil d'annuler, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il



du programme de rachat par la société de ses actions	9° Résolution	date de l'AGM			<p>appréciera, les actions que la société détient ou pourrait acheter et à réduire corrélativement le capital. La réduction de capital ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.</p>
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	AGM du 26 mai 2016 11° Résolution	38 mois à compter de la date de l'AGM			<p>Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce et/ou aux mandataires sociaux éligibles.</p> <p>Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant au jour de la présente assemblée.</p> <p>La période d'acquisition ne pourra être inférieure à un an à compter de la date d'attribution des actions.</p>

DELIBERATIONS DU CONSEIL FAISANT USAGE DE CES DELEGATIONS

<p>Délibérations du Conseil d'Administration du 12 avril 2012</p>	<p>Décision d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :</p> <p>Nombre totale d'actions nouvelles à émettre : 409.713, soit une augmentation de capital de 307.284,75 € et versement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.741.280,25 €</p> <p>La libération de la souscription devra être effectuée en totalité lors de la souscription (nominal et prime d'émission)</p> <p>Période de souscription : du 17 avril au 4 mai 2012,</p> <p>Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison de 2 actions nouvelles pour 9 droits préférentiels de souscription.</p>
<p>Délibérations du Conseil d'Administration du 14 mai 2012</p>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que :</p> <p>Les demandes de souscription à titre irréductible présentées par les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription portent au total sur 174.150 actions nouvelles, soit 42,51% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes,</p> <p>Les demandes de souscription à titre réductible présentées par les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription portent au total sur 19.729 actions nouvelles, soit 4,81% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes,</p> <p>Les demandes de souscription à titre libre représentent 185.170 actions nouvelles, soit 45,20% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes,</p> <p>Le conseil a réparti librement la totalité des actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et à titre réductible.</p> <p>Le conseil d'administration a pris acte :</p> <p>que le nombre total d'actions nouvelles offertes souscrites, tant à titre irréductible, réductible que libre, s'élève à 379.049 actions, soit 92,52% du montant total de l'augmentation de capital,</p> <p>que le produit brut de l'émission d'actions nouvelles s'élève ainsi à 1.895.245 €.</p> <p>que le capital social s'élève donc à 1.667.070,75 € contre 1.382.784 € précédemment.</p>
<p>Délibérations du Conseil d'Administration du 11 juin 2012</p>	<p>Adoption du principe d'une augmentation de capital avec émission de Bons de Souscriptions d'Actions attribués gratuitement à tous les actionnaires actuels aux fins de les remercier de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché et qui n'entraînera pas de dilution pour ceux souscrivant à ces BSA, attirer de nouveaux investisseurs intéressés par le côté optionnel du BSA, permettre une levée de fonds à terme lors de l'exercice des BSA.</p>
<p>Délibération du Conseil d'Administration du 18 octobre 2012</p>	<p>Emission de bons de souscription d'actions remboursables :</p> <p>Les BSAR seront émis et attribués gratuitement aux actionnaires de COGRA 48 à raison d'1 BSAR par action détenue, soit une émission de 2.217.476 bons après neutralisation des 5.285 actions auto-détenues,</p> <p>Ils seront émis et attribués au plus tard le 25 décembre 2012,</p>
<p>Délibération du Conseil d'Administration du 4 avril 2013</p>	<p>Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSAR :</p> <p>A la date du 3 avril 2013, 524.510 BSAR ont été exercés qui ont donné lieu à la souscription de 104.902 actions,</p> <p>Par conséquent, le capital social est augmenté de 78.676,50 € (soit 104.902 actions de 0,75 €) ce qui le porte à 1.745.747,15 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.327.663,</p>
<p>Délibération du Conseil d'Administration du 13 juin 2013</p>	<p>Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de BSAR :</p> <p>A la date du 31 mai 2013, 273.635 BSAR ont été exercés et ont induit la création de 54.727 actions nouvelles,</p> <p>Par conséquent, le capital social se trouve augmenté de 41.045,25 € (soit 54.747 actions à 0,75 €) ce qui le porte à 1.786.792,25 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.382.390</p>
<p>Délibération du Conseil d'Administration du 9 septembre 2013</p>	<p>Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de BSAR :</p> <p>A la date du 6 septembre 2013, 303.430 BSAR ont été exercés et ont induit la création de 60.686 actions nouvelles,</p> <p>Par conséquent, le capital social se trouve augmenté de 45.514,50 € (soit 60.686 actions à 0,75 €) ce qui le porte à 1.832.307 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.443.076,</p>
<p>Délibérations du Conseil d'Administration</p>	<p>Approbation du principe d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription sans offre au public :</p>

<p>du 25 octobre 2013</p>	<p>Nombre totale d'actions nouvelles à émettre : 203.667, d'une valeur nominale de 0,75 € par action, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 152.750,25 € hors primes d'émission, l'émission sera réalisée dans le cadre d'un placement privé sans offre au public, le prix de la souscription des actions nouvelles émises dans le cadre du placement privé sera de 6 € par action prime d'émission incluse, Le placement privé sera ouvert et se terminera le 28 octobre 2013,</p>
<p>Délibérations du Conseil d'Administration du 30 octobre 2013</p>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que : Le nombre total d'actions nouvelles offertes souscrites s'élève à 203.667, Le produit brut de l'émission d'actions nouvelles s'élève ainsi à 1.222.002 €, Le nombre total d'actions est à présent de 2.646.743 et le capital social s'élève par conséquent à 1.985.057,25 €,</p>
<p>Délibérations du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014</p>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que : La date d'échéance des BSAR a été portée du 25 octobre 2014 au 27 octobre 2016, Les autres caractéristiques des BSA ont été maintenues, La fixation de la prise d'effet des modifications visées ci-dessus est à la date retenue par Euronext et qu'elle fera l'objet de la publication d'un avis spécifique,</p>
<p>Délibérations du Conseil d'Administration du 8 septembre 2015</p>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que du fait de l'exercice de BSAR au 28 février 2014, de l'augmentation de capital en numéraire par Placement Privé avec suppression du DPS et l'attribution d'actions gratuites au Président, le capital se trouve porté à 2.022.561 €. Depuis le 28 février 2014, à la date du 31 août 2014 : 231.875 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 43.375 actions nouvelles Depuis le 31 août 2014, à la date du 31 août 2015 : 19.715 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 3.943 actions nouvelles Le capital est à présent de 2.060.299,50 € divisé en 2.747.066 actions.</p>
<p>Délibérations du Conseil d'Administration du 3 mars 2016</p>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que depuis le 1^{er} septembre 2015, à la date du 28 février 2016 : 52.125 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 10.425 actions nouvelles Le capital est à présent de 2.068.118,25 € divisé en 2.757.491 actions.</p>
<p>Délibérations du Conseil d'Administration du 12 avril 2016</p>	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que depuis le 29 février 2016, à la date du 31 mars 2016 : 21.530 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 4.306 actions nouvelles Le capital est à présent de 2.071.347,75 € divisé en 2.761.797 actions.</p>
<p>Délibérations du Conseil d'Administration du 26 mai 2016</p>	<p>Le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'autorisation accordée par L'AGM du 26 mai 2016 de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions aux fins de remplacer le programme précédent.</p>

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le trente juin deux mille seize sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.A. COGRA 48, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du 6 septembre 2016. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 ° - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 ° - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimation comptable :

Votre société évalue ses stocks de matières premières, d'approvisionnement et de produits finis tels que décrit dans les notes de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ces méthodes.

Principes comptables adoptés

Nos travaux ont consisté à nous assurer du bien fondé de certains traitements et de la présentation de la méthode appliquée et cela dans l'objectif d'une meilleure information comptable et financière. Ces appréciations ont porté sur le traitement du CICE décrits dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



3 ° - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SAINT-CHELY D'APCHER
le 30 septembre 2016
Le Commissaire aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale de Nîmes

GAUZY AUDIT ET CONSEIL
représenté par Emmanuel GAUZY

Désignation de l'entreprise		COGRA 48		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		Zone de Gardès		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		32489466600027		Code APE		1610A		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le 30/06/2016 Net 3		
						Exercice N-1 clos le 30/06/2015 Net 4		
Capital souscrit non appelé (1)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	110 184,84	AC	97 757,40	12 427,44	34 464,41	
	Frais de recherche et développement *	AD	363,00	AE		363,00	363,00	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 536,00	AG	13 301,00	235,00	235,00	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN	800 800,68	AO	251 188,32	549 612,36	567 617,14	
	Constructions	AP	5 609 552,50	AQ	1 450 309,27	4 159 243,23	4 412 177,68	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 850 073,19	AS	4 948 679,69	4 901 393,50	5 495 192,79	
	Autres immobilisations corporelles	AT	763 798,66	AU	573 413,15	190 385,51	311 165,80	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	16 343,77	CV		16 343,77	16 343,77	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD	17 165,04	BE	590,48	16 574,56	16 800,36	
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	334 208,70	BI		334 208,70	332 077,07		
TOTAL (I)	BJ	17 516 026,38	BK	7 335 239,31	10 180 787,07	11 186 437,02		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	360 949,55	BM	360 949,55	263 620,89	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	7 572 364,60	BS	7 572 364,60	6 906 008,00	
		Marchandises	BT	1 352 571,00	BU	1 352 571,00	1 075 448,57	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	531 736,25	BY	37 720,08	494 016,17	501 159,40
		Autres créances (3)	BZ	609 626,74	CA		609 626,74	946 771,74
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	223 338,09	CG		223 338,09	372 393,67	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	411 268,42	CI		411 268,42	341 958,08	
	TOTAL (II)	CJ	11 061 854,65	CK	37 720,08	11 024 134,57	10 407 360,35	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL	34 476,15			34 476,15	34 476,15	
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (V)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	28 612 357,18		7 372 959,39	21 239 397,79	21 628 273,52		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété*	Immobilisations	Stocks				Créances		

Désignation de l'entreprise		COGRA 48			
				Exercice N	Exercice N - 1
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 071 347,75.....)	DA		2 071 347,75	2 060 299,50
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		6 284 417,22	6 207 079,47
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		105 629,10	100 590,10
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'œuvre originales d'artistes vivants* EJ)	DG		1 931 606,55	1 835 865,53
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		-237 274,38	100 780,02
	Subventions d'investissement	DJ		577 500,05	696 199,21
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		10 733 226,29	11 000 813,83
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT		1 004 718,67	1 005 752,64
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		7 806 612,38	7 794 104,65
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatif) EI)	DV		0,03	0,03
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 319 211,88	1 297 149,12
	Dettes fiscales et sociales	DY		366 262,71	396 943,11
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		1 893,17	122 091,17
	Autres dettes	EA		7 472,66	11 418,97
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB			
TOTAL (IV)	EC		10 506 171,50	10 627 459,69	
Écarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		21 239 397,79	21 628 273,52	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 150 000,00		

		Exercice N		Total 3	Exercice (N-1) 4				
		France 1	Exportation et livraisons intracommunautaires 2						
Désignation de l'entreprise : <u>COGRA 48</u>									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 568 375,56	FB	227 724,70	FC	2 796 100,26	3 191 916,81	
	Production vendue	biens services*	FD	8 520 502,39	FE	996 947,50	FF	9 517 449,89	10 971 054,47
			FG	168 620,47	FH		FI	168 620,47	151 512,37
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	11 257 498,42	FK	1 224 672,20	FL	12 482 170,62	14 314 483,65	
	Production stockée*				FM	666 356,60	1 522 574,40		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de				FP	86 659,81	39 122,30		
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 201,56	1 219,57		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	13 236 388,59	15 877 399,92	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	2 268 765,95	1 561 454,85		
	Variation de stock (marchandises)*				FT	-277 122,43	459 079,54		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	4 673 173,88	6 231 211,48		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	-97 328,66	5 256,16		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	3 694 263,28	4 170 541,60		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	271 092,58	310 357,10		
	Salaires et traitements*				FY	1 248 380,55	1 252 682,00		
	Charges sociales (10)				FZ	535 777,34	569 185,76		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	1 106 778,65	1 177 921,08		
			- dotations aux provisions		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	771,09	118,02		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges				GE	6 577,84	6 282,94		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	13 431 130,07	15 744 090,53		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-194 741,48	133 309,39		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	86,67	100,29			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	2 378,29	2 031,38			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 994,26	1 478,04			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM					
	Différences positives de change			GN	360,36	360,91			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO					
Total des produits financiers (V)				GP	4 819,58	3 970,62			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	229 251,60	263 998,82			
	Différences négatives de change			GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT					
Total des charges financières (VI)				GU	229 251,60	263 998,82			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-224 432,02	-260 028,20			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-419 173,50	-126 718,81			

Désignation de l'entreprise		COGRA 48			
		Exercice N 1	Exercice N - 1 2		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 025,45	3 251,38	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	224 493,23	242 322,16	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	234 518,68	245 573,54	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6)	HE	70 224,56	469,71	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	70 224,56	469,71	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	164 294,12	245 103,83	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-17 605,00	17 605,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	13 475 726,85	16 126 944,08	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 713 001,23	16 026 164,06	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-237 274,38	100 780,02	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) dont {	- Crédit-bail mobilier	HP	3 362,92	97 836,93
		- Crédit-bail immobilier	HQ	228 709,96	228 709,96
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transfert de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	A2			
	primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives <input type="checkbox"/>				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2016 dont le total est de 21 239 397,80 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -237 274,37 euros, présenté sous forme de liste. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2015 au 30/06/2016. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2014 au 30/06/2015.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- impact sur résultat : diminution charges salariales de 52 628 euros.
- impact sur le bilan : créance sur l'état de 88 880 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 294 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement et de préservation de l'emploi.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Le plan d'amortissement de certaines immobilisations à été révisé compte tenu d'une modification significative des conditions d'utilisation de ces dernières. Ces révisions du plan s'analysent comme des changements d'estimation qui n'ont d'effet que sur l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

En effet, l'estimation faite à l'origine, n'est plus appropriée en raison des conditions d'utilisation moins soutenues que prévues et des dépenses conduisant à augmenter les performances et la durée de vie de ces immobilisations.

Par conséquent, une révision du plan d'amortissement a été réalisée pour assurer la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes.

DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de - 224 904 euros est décomposé de la manière suivante :

- les produits financiers d'un montant de 4 820 euros proviennent d'escomptes obtenus (1 994 euros) et de gains de change (360 euros).
- les charges financières d'un montant de 229 724 euros sont constituées par:
 - des provisions pour dépréciation des immobilisations financières à hauteur de 472 euros
 - des intérêts sur emprunt à hauteur de 229 250 euros
 - des charges financières diverses à hauteur de 2 euros

DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 164 294 euros est décomposé de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------|
| ▪ la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat | 114 293 euros |
| ▪ de produits de cessions d'actifs pour | 110 200 euros |
| ▪ des régularisations pour | -60 200 euros |

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Immobilisations au début d'exercice	Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	110 548		
Autres immobilisations incorporelles	13 536		
Terrains	800 801		
Constructions sur sol propre	5 396 835		5 744
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	206 974		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 311 153		70 968
Autres installations, agencements, aménagements	79 812		
Matériel de transport	569 049		22 905
Matériel de bureau, informatique, mobilier	122 897		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	17 487 519		99 617
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	16 344		
Autres titres immobilisés	16 918		268
Prêts et autres immobilisations financières	332 077		2 399
TOTAL	365 339		2 667
TOTAL GENERAL	17 976 942		102 284

	Diminutions		Valeur brute	Rév. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	immob. à fin exercice	Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement			110 548	
Autres immobilisations incorporelles			13 536	
Terrains			800 801	
Constructions sur sol propre			5 402 579	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			206 974	
Installations techniques, matériel et outillages industriels		532 048	9 850 073	
Autres installations, agencements, aménagements			79 812	
Matériel de transport		30 863	561 090	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			122 897	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		562 911	17 024 225	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			16 344	
Autres titres immobilisés		21	17 165	
Prêts et autres immobilisations financières	268		334 209	
TOTAL	268	21	367 718	
TOTAL GENERAL	268	562 932	17 516 026	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice				
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	75 720	22 037		97 757
Autres immobilisations incorporelles	13 301			13 301
Terrains	233 184	18 005		251 188
Constructions sur sol propre	1 042 927	245 902		1 288 830
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	148 704	12 776		161 480
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 815 960	664 767	532 048	4 948 680
Installations générales, agencements divers	47 537	15 356		62 893
Matériel de transport	317 334	113 703	30 469	400 567
Matériel de bureau, informatique, mobilier	95 720	14 233		109 953
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	6 701 366	1 084 742	562 517	7 223 590
TOTAL GENERAL	6 790 387	1 106 779	562 517	7 334 649

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	22 037				
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains	18 005				
Constructions sur sol propre	245 902				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	12 776				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	664 767				
Installations générales, agencements divers	15 356				
Matériel de transport	113 703				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	14 233				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 084 742				
TOTAL GENERAL	1 106 779				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices	34 476			34 476
Primes de remboursement obligations				

ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières	118	472		590
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	43 145	299	6 265	37 220
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	43 263	771	6 265	38 311

TOTAL GENERAL	43 263	771	6 265	38 311
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		299	6 265	
- financières		472		
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	334 209		334 209
Clients douteux ou litigieux	45 289	45 289	
Autres créances clients	486 447	486 447	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéficiés	95 113	95 113	
- T.V.A	223 332	223 332	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	1 572	1 572	
- Divers	29 217	29 217	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	260 393	260 393	
Charges constatées d'avance	411 268	411 268	
TOTAL GENERAL	1 886 840	1 552 631	334 209
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	1 004 719	4 719	750 000	250 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :	1 150 000	1 150 000		
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	6 656 612	1 097 508	3 246 240	2 312 864
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 319 212	1 319 212		
Personnel et comptes rattachés	110 933	110 933		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	142 499	142 499		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéficiés				
- T.V.A	3 625	3 625		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	109 206	109 206		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 893	1 893		
Groupe et associés	0	0		
Autres dettes	7 473	7 473		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	10 506 172	3 947 067	3 996 240	2 562 864
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 137 417			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

FRAIS D'ETABLISSEMENT

	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	110 185	20,00
TOTAL	110 185	20,00

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	39 877
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	277 220
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	
TOTAL	317 097

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 044
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 303
Dettes fiscales et sociales	266 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	570 889

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	411 268	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	411 268	

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts	34 476	10,00
Charges à étaler		
TOTAL	34 476	10,00

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 747 066	0,75
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	14 731	0,75
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 761 797	0,75

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	2 796 100
Ventes de produits finis	9 517 450
Prestations de services	168 620
TOTAL	12 482 171

Répartition par marché géographique	Montant
France	11 257 498
Etranger	1 224 672
TOTAL	12 482 171

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-419 173	-139 724
Résultat exceptionnel (et participation)	164 294	54 765
Résultat comptable	-237 274	-60 837

CREDIT-BAIL MOBILIER

	Autres	Total
Valeur d'origine	226 500	226 500
TOTAL	226 500	226 500
Redevances payées :		
- Cumuls exercices antérieurs	242 130	242 130
- Exercice		
TOTAL	242 130	242 130
Redevances restant à payer :		
TOTAL		
Valeur résiduelle :		
TOTAL		
Montant pris en charge dans l'exercice	3 363	3 363

CREDIT-BAIL IMMOBILIER

	Autres	Total
Valeur d'origine	2 700 000	2 700 000
TOTAL	2 700 000	2 700 000
Redevances payées :		
- Cumuls exercices antérieurs	1 944 035	1 944 035
- Exercice	228 710	228 710
TOTAL	2 172 745	2 172 745
Redevances restant à payer :		
- à un an au plus	228 710	228 710
- à plus d'un an et cinq au plus	914 840	914 840
- à plus de cinq ans		
TOTAL	1 143 550	1 143 550
Valeur résiduelle :		
TOTAL		
Montant pris en charge dans l'exercice	228 710	228 710

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	34	
Ouvriers		
TOTAL	42	

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Le passif social lié aux droits acquis à indemnité de départ en retraite s'élève à 52 576 euros à la clôture de l'exercice compte tenu d'un taux de progression des salaires et d'actualisation de 2%.

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2012
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>	2 071 348	2 060 300	2 025 772	1 786 793	1 667 071
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	2 761 797	2 747 066	2 701 029	2 382 390	2 222 761
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	12 482 171	14 314 484	16 854 522	16 978 252	13 047 020
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	846 406	1 290 998	1 893 257	563 794	1 236 261
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	-17 605	17 605	174 657		175 448
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	864 011	1 273 393	1 718 600	563 794	1 060 813
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	-237 274	100 780	575 268	-182 261	347 016
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					24 848
g) <i>Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	0	0	1	0	0
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	-0	0	0	-0	0
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					0
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>	42	44	44	40	39
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	1 248 381	1 252 682	1 261 492	1 181 390	1 133 525
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	535 777	569 186	551 432	501 241	486 216

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 225-38 du code de commerce.

Fait à SAINT-CHELY D'APCHER
le 30 septembre 2016

Le Commissaire aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale de Nîmes
GAUZY AUDIT ET CONSEIL